

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision de la charte du parc naturel régional Normandie-Maine

Compte rendu d'entretien avec un élu

Entretien du : 25/05/2023

Conduit par : G Fuseau

Avec : Mr Trottet et Mr Camus

Fonction : maire et conseiller municipal

I. La notoriété du Parc naturel régional Normandie-Maine

- a) Selon vous, les habitants de votre commune ont-ils une bonne connaissance de l'existence du PNR ? oui mais elle demeure limitée
- b) Si non, que faudrait-il faire pour améliorer la communication ? difficile car la population est peu réceptive
- c) Selon vous, les habitants de votre commune ont-ils une bonne connaissance des actions conduites par le PNR ? certains, oui
- d) Si non, que faudrait-il faire pour améliorer la situation ? mobiliser les medias communaux (journaux communaux) pour promouvoir l'action du parc

II. Les actions conduites par le PNR

- a) Pourriez-vous me citer les principales actions réalisées par le Parc ? oui notamment sur la protection de la biodiversité et de la valorisation des produits de terroir
- b) Certaines ont-elles été conduites sur le territoire de votre commune ces dernières années ?
 - réalisation d'un ABC communal dont la restitution est prévue le 2 juin.
 - Sensibilisation des écoliers à l'arbre
- c) Si oui lesquelles et quel bilan pouvez-vous en tirer ? le bilan est positif alors que dans le passé il avait été noté une présence insuffisante du parc sur le territoire

III. La révision de la charte pour la période 2024/2039

- a) Que pensez-vous de la concertation préalable réalisée dans le cadre de la révision de la charte du PNR ? la commune dispose avec Mr Camus membre du bureau du parc d'une présence active au sein de la gouvernance du Parc
- b) Avez-vous été sollicité à ce titre ? non
- b) Si oui, quelle a été la forme de votre contribution ? RAS
- c) Selon vous, quelles doivent être les grandes priorités du PNR pour la période 2024/2039 ?

IV. Les attentes pour votre commune

- a) Concrètement qu'attendez vous du PNR, sur la période 2024/2039, pour votre commune ?
 - Le parc doit s'affirmer comme chef de file par une présence sur le terrain avec toute son expertise pour :
 - Continuer à améliorer la connaissance de la biodiversité
 - Promouvoir des mesures de protection de l'environnement
 - Développer une écologie territorialisée
 - La commune est connue de longue date pour s'être opposée au remembrement et à l'arrachage des haies, ce qui a d'ailleurs permis dans le passé de compenser les arrachages de haies sur le tracé de l'A28 et donc de préserver les 107kms de haies communales. Mr Trottet a créé une association locale de protection du bocage et est devenu président du comité de suivi d'une zone Natura 2000

b) Plus globalement, avez-vous des suggestions à faire ou des remarques à formuler dans le cadre de cette enquête publique ? il faut que le Parc veille de très près au développement de l'éolien à la périphérie du parc, la commune ayant délibéré défavorablement sur 2 projets éoliens proches. il faut également développer la réalisation des inventaires faune-flore.

Mr Camus propose également de réduire l'arrachage de haies et de compenser (ERC) à 100% les pertes de linéaires par de nouvelles plantations. On constate ainsi 40kms de haies arrachées par an sur le parc alors que seulement 83 kms ont été replantés en 4 ans.

Concernant les PLUi on butte sur un manque de pouvoir réglementaire du Parc qui ne peut pas venir suffisamment en appui des communes. Une observation a été déposée sur le registre papier .il mentionne également les ORE (Obligation de Réserve Environnementale) comme un bon outil pour préserver l'environnement avec un vrai pouvoir du Parc sur ce plan.